

## Délai d'attente médian pour les services de réadaptation du Programme extra-mural

Unité : Jours

	Année financière 2024-2025	Année financière 2023-2024
<b>Province</b>		
Nouveau-Brunswick	14,0	13,0
<b>Zones de santé</b>		
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	14,0	9,0
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	21,0	15,0
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	12,0	11,0
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	17,5	22,0
Zone 5 - Région de Restigouche	9,0	17,0
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	22,0	18,0
Zone 7 - Région de Miramichi	22,0	12,0

## À propos

Cet indicateur mesure le temps écoulé depuis le moment où le Programme extra-mural reçoit la référence du nouveau patient au moment de la première intervention (visite ou événement de soins) par une ergothérapeute ou une physiothérapeute pour les services de réadaptation, en jours. 50 % des patients ont attendu ce nombre de jours ou moins, entre la réception de leur nouvelle référence et leur premier traitement.

## Source

EM/ANB

## Calculs

Nombre de jours pendant lesquels 50 % des patients « ont attendu moins de », entre la réception de leur nouvelle référence et leur premier traitement

---

Unité	Interprétation	Code du CSNB
Jours	Valeur basse est souhaitable	EMANB_004

## Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon